

CONSEIL DU 1^{er} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 24 juin 2019

COMPTE-RENDU

PRÉSENTS

M. Jean-François LEGARET,
M. Emmanuel CALDAGUES, Mme Catherine MATHON,
Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA,
M. Baptiste BOUSSARD, Mme Josy POSINE,
Mme Catherine SALVADOR, Mme Michèle HAEGY,
Mme Catherine TRONCA, Mme Françoise FILOCHE

EXCUSES

M. Marc MUTTI (donne pouvoir à M. Jean-François LEGARET
à compter du projet de délibération 27 jusqu'à la fin de la séance)

* * * * *

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de M. Jean-François LEGARET, Maire du 1^{er} Arrondissement.

* * * * *

Avant de procéder à l'appel, M. Jean-François MOREL indique, en anticipation de la traditionnelle question qui lui est posée en fin de séance, que le Conseil de Paris n'ayant pas encore envoyé le calendrier des séances du second semestre, il n'est pas en mesure de communiquer les dates des prochaines réunions.

Le Conseil d'arrondissement désigne à l'unanimité, sur proposition de M. Jean-François LEGARET, Mme Catherine SALVADOR et Mme Catherine TRONCA en qualité de secrétaires de séance.

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 28 mai 2019

M. Jean-François LEGARET, constatant l'absence d'observations sur le projet de procès-verbal, le soumet au vote des élus.

Le Conseil d'arrondissement adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 28 mai 2019.

M. Jean-François LEGARET annonce que M. Marc MUTTI, en raison d'un impératif horaire, devra quitter la séance avant 19h. En conséquence, après avoir rapporté les affaires budgétaires, notamment celles relatives aux reports de crédits des Conseils de quartier et au budget supplémentaire, M. MUTTI présentera la délibération DAE 212 (avenant à la convention avec le Forum des images).

Adoption de la procédure d'urgence

Le projet de délibération 2019 DVD 71 – 2-14 rue Duphot (1^{er}) – Convention d'occupation du domaine public routier pour la construction et l'exploitation d'une galerie souterraine avec la société CHANEL - étant parvenu hors délai, M. Jean-François LEGARET sollicite l'accord des élus sur le recours à la procédure d'urgence afin que M. Baptiste BOUSSARD puisse la rapporter après épuisement de l'ordre du jour initial.

Le Conseil d'arrondissement adopte à l'unanimité le recours à la procédure d'urgence pour l'examen de ce projet de délibération.

Projet de délibération 2019 011 – Réaffectation des reports de crédits des Conseils de quartier

Projet de délibération – Budget supplémentaire 2019 de l'Etat spécial du 1^{er} arrondissement

M. Marc MUTTI propose, comme pour les précédents exercices, d'agrèger les deux délibérations suivantes, afin de fluidifier la présentation.

Il commence par rapporter le Budget supplémentaire (BS) 2019 de l'Etat spécial du 1^{er} arrondissement, accessoirement le dernier de la mandature.

Il rappelle que le BS est en majeure partie la conséquence du Compte administratif qui relate l'exécution effective des crédits inscrits à l'Etat spécial pour l'année 2018 (et par voie de conséquence la liquidation de la dépense), et voté lors du dernier Conseil d'arrondissement. Le BS de l'Etat spécial est à la fois, par construction, un budget de report des crédits non consommés l'année précédente et un budget d'ajustement permettant de rééquilibrer les prévisions du budget primitif en cours d'exercice. Il peut également constituer l'occasion de procéder, le cas échéant, à des transferts de crédits entre dotations.

Le DGS ayant préparé une note synthétique sur le Budget supplémentaire, M. Marc MUTTI se borne à en souligner quelques grandes lignes. Il note, en préambule, que le BS ne comporte pas d'abondement des crédits initiaux du Budget primitif, demandés par la Mairie du 1^{er} pour 2019 comme les années précédentes, ce qui en soi est un gage de bonne gestion des deniers publics, ni de transfert entre dotations demandé par la Mairie du 1^{er}.

Parmi les mouvements enregistrés par le BS, figure en page 2, le total des crédits ouverts pour 2019 intégrant les crédits du Budget primitif, avec la reprise des 772 505 € constatés dans le Compte administratif 2018. Pour ventiler cette somme, il y a un report de 476 387 € pour la dotation d'investissement, 371 811 euros pour la dotation d'animation locale et 1 002 166 € pour la dotation de gestion locale. Une fois le Budget primitif et les reports intégrés, la somme est portée à 1 850 355 euros, après le traditionnel transfert de 4 045 € de la Mairie du 1^{er} vers le Budget de la Ville correspondant à la restitution à la DEVE pour les produits horticoles.

M. Marc MUTTI passe en revue le BS, dotation par dotation. La dotation d'investissement enregistre, *via* le Compte administratif 2018, des reports cumulés de 351 657 €, en nette baisse par rapport à 2017. Il rappelle que la dotation d'investissement supporte aussi la section d'investissement des Conseils de quartier, qui s'élève à 8 264 € par an et par Conseil de quartier. La délibération-cadre de juin 2015, votée par le Conseil du 1^{er} à l'unanimité, formalise une reprise par l'état spécial de 19 433 € à l'occasion de ce Budget supplémentaire. Les reports conservés par les CDQ en investissement correspondent à un maximum d'une année, soit 33 056 € (pour les quatre CDQ). M. Marc MUTTI précise qu'en vertu de l'article 2 de la délibération-cadre, cette somme sera utilisée pour financer des travaux d'intérêt général ayant un impact local (travaux dans les écoles ou dans les établissements de la petite enfance, par exemple).

Deuxième grande dotation de l'Etat spécial : la dotation d'animation locale, elle-même segmentée en trois sous-ensembles : la dotation d'animation locale proprement dite, c'est-à-dire les animations locales organisées par la Mairie ou auxquelles la Mairie apporte son soutien comme, par exemple, le spectacle de Noël ; les travaux urgents, c'est-à-dire les dépenses de fonctionnement relatives aux travaux concernant les locaux administratifs et les équipements de proximité ; et les dépenses de fonctionnement des Conseils de

quartier, soit 3 306 € par an et par Conseil de quartier. M. Marc MUTTI indique que le montant de la dotation d'animation locale s'élève à 371 811 €, dont 209 609 € de reports ; pour la DAL proprement dite, les reports 2018 sont réaffectés sur les différents articles pour un montant de 129 638 €; pour les travaux urgents, les reports 2018 sont repris pour un montant de 67 535 €. La dotation d'animation locale porte la dotation annuelle de fonctionnement des Conseils de quartier (3 306 € par an et par Conseil de quartier). Le Compte administratif 2018 fait apparaître des reports cumulés en fonctionnement de 19 821 €. Conformément à la délibération-cadre de juin 2015, il est constaté une reprise de 7 385 € par l'Etat spécial et 12 435 € de reports conservés par les quatre Conseils de quartier. M. Marc MUTTI souligne qu'en vertu de l'article 1 de la délibération de juin 2015, cette somme sera réaffectée au sein de la dotation d'animation locale afin de financer, là encore, des opérations d'intérêt général ayant un impact local sur chacun des quartiers, et plus précisément la participation de la Mairie, par exemple, au bal des pompiers du 13 juillet, ainsi qu'à la fête de Noël des enfants du 1^{er} et les nombreuses expositions de la Mairie.

M. Marc MUTTI en vient au troisième volet du triptyque, la dotation de gestion locale, dont le montant total, en 2019, est de 1 002 155 € (après restitution à la DEVE). Les reports constatés pour cette dotation ne sont pas réaffectés automatiquement aux fonctions dont ils proviennent, mais le cas échéant au sein même de cette DGL sur deux critères : les dépenses déjà engagées qui restent à payer en fin d'exercice et les besoins d'ajustement apparaissant dans le courant de l'actuel exercice. M. MUTTI met l'accent sur le fait que la fonction 020, qui concerne l'administration générale, recentre tous les reports libres d'emploi de la DGL, dans la mesure où les directions de la Ville ne l'ont pas demandée. Néanmoins, quelques compléments à la marge ont été faits sur certaines fonctions : M. MUTTI pense au cas particulier des dépenses dites « de fluides » (gaz, électricité, eau) qui sont traditionnellement les plus sujettes aux variations par rapport au budget primitif. Un ajustement de plus de 37 150 € est opéré cette année sur ce poste-là. Les autres fonctions n'appelant pas de commentaires particuliers, M. Marc MUTTI propose d'adopter ce Budget supplémentaire de l'état spécial couplé à la réaffectation des reports de crédits des Conseils de quartier.

M. Jean-François LEGARET remercie M. Marc MUTTI et s'enquiert d'éventuelles questions.

Mme Catherine MATHON signale que les Conseils de quartier qui ont investi dans de nombreuses crèches et établissements scolaires, souhaitent poursuivre et faire bénéficier les établissements des financements apportés grâce à leur dotation d'investissement.

Mme Catherine TRONCA voudrait avoir plus de détails sur les dépenses de fluides, pointant le montant de 37 450 €, alors que l'hiver a été plutôt doux cette année.

M. Marc MUTTI note effectivement une augmentation assez notable de ces consommations, tout en précisant que les fluides s'entendent au sens large et incluent l'eau qui est normalement à part. Il identifie une faiblesse dans l'état spécial, à savoir que la modélisation s'appuie des moyennes précédentes reportées dans le budget primitif. Si l'année dernière, il avait été constaté une non-utilisation de crédits supplémentaires (par rapport à l'année N-2), ce poste a dû être augmenté cette année, notamment en raison des dépenses d'électricité.

M. Jean-François LEGARET met successivement aux voix les deux délibérations.

Le Conseil d'arrondissement adopte à l'unanimité la délibération portant réaffectation des reports de crédits des Conseils de quartier.

Le Conseil d'arrondissement adopte le budget supplémentaire 2019 de l'Etat spécial du 1^{er} arrondissement, par 9 voix pour (M. Jean-François LEGARET, M. Emmanuel CALDAGUES, Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Baptiste BOUSSARD, Mme Josy POSINE, Mme Catherine SALVADOR, Mme Michèle HAEGY) et 2 abstentions (Mme Catherine TRONCA, Mme Françoise FILOCHE).

Projet de délibération 2019 DAE 212 - Subventions de fonctionnement (700 000 €) et avenant à la convention avec le Forum des Images (1^{er})

M. Jean-François LEGARET annonce qu'il ne prendra pas part au vote sur cette délibération ni aux débats, en raison de sa qualité d'administrateur de l'association. Il donne la parole à M. Marc MUTTI qui rapporte ce projet de délibération.

M. Marc MUTTI indique qu'il s'agit d'apporter un soutien à l'association Forum des images, en lui attribuant au titre de 2019 une subvention de fonctionnement de 680 000 € via un avenant à la convention annuelle d'objectifs 2019 entre la Ville de Paris et l'association. Il rappelle que le Forum des images constitue une « mémoire vivante » de Paris avec, entre autres, une vidéothèque, des animations, des rencontres, plus de 1 000 projections et la coproduction de documents audiovisuels sur la capitale. Elle dispose de cinq salles de projection et une collection de 7 000 films numérisés. Chaque année, il reçoit à peu près 300 000 visiteurs et 30 000 enfants avec leurs parents ou enseignants. M. MUTTI ajoute que le Forum des images est devenu l'une des institutions cinématographiques majeures de la ville en constituant, au sein du Forum des Halles, un ensemble cohérent avec la bibliothèque du cinéma François Truffaut.

Il décrit un fait nouveau, avec l'intégration depuis septembre 2018, au sein de ce pôle audiovisuel, d'un atelier d'apprentissage de la création numérique dit « Tumo Paris ». Cette structure est née d'un voyage de la Maire de Paris à Erevan, en Arménie, où avait été mis en place ce cursus de formation aux nouveaux métiers du numérique. Mécaniquement, a été créé au sein du pôle Forum des images, cet atelier qui reçoit gratuitement 1 300 élèves.

M. Marc MUTTI constate, à la faveur de cette délibération, que son succès ne se dément pas, comme en atteste le taux d'assiduité assez conséquent. La délibération présente des objectifs ambitieux, en termes de recrutement de nouveaux étudiants, des objectifs couplés à une volonté d'associer des scolaires accueillis lors d'ateliers de sensibilisation en groupe. Il est également précisé que l'attention sera portée sur « la mixité sociale des élèves ». M. Marc MUTTI y voit là une perspective enthousiasmante, dont il en accepte l'augure. Enfin, le Forum des images développera le mécénat pour enrichir cette offre. Dans la continuité d'une première subvention de 5 730 000 euros en février, il est proposé d'attribuer au Forum des images une subvention de fonctionnement complémentaire de 680 000 €, soit un total de 6 410 000 € correspondant au montant de l'an dernier.

Malgré quelques ratés dans le cadre de la relation entre les scolaires du 1^{er} arrondissement et le Forum des images, M. Marc MUTTI demande aux élus d'adopter cette délibération qui permettra à l'association de poursuivre et d'amplifier la réussite de son projet.

M. Jean-François LEGARET remercie M. Marc MUTTI et demande aux élus s'ils ont des questions.

Mme Martine FIGUEROA, malgré son attachement à cet établissement, affirme être dans l'obligation de voter contre, jugeant scandaleux ce qu'il s'est passé pour l'école de la Sourdière : alors que celle-ci avait besoin d'un espace pour sa chorale, le Forum des images lui a demandé 3 200 €. Elle raconte que ces enfants du 1^{er} arrondissement ont été « concentrés » dans l'école de la rue d'Argenteuil et que la chorale a tout de même pu être filmée grâce à une maman vidéaste. Elle trouve cela inacceptable venant d'un établissement public. Sans remettre en question l'apport culturel du Forum des images, elle justifie son vote négatif par le fait qu'il n'a pas su faire preuve de proximité avec les enfants du 1^{er} arrondissement.

M. Jean-François LEGARET, tout en réaffirmant ne pas prendre part au débat, tient à faire un rappel factuel et historique : il relate que l'auditorium a été affecté à l'origine au Forum des images, avec une clause intégrant un "droit de tirage", c'est-à-dire que le 1^{er} arrondissement était autorisé à utiliser cet équipement pour 14 vacations dans l'année. Cette demande avait été faite, notamment pour répondre aux besoins du conservatoire. M. LEGARET indique que depuis le début de l'année, l'auditorium a été utilisé une seule fois pour un concert du conservatoire. D'après lui, la demande de l'école de la Sourdière devait être prise en compte comme une vacation. Il lui paraît tout à fait anormal que le Forum des images ait pu prétendre à une facturation. Il fait savoir qu'il siègera le lendemain au conseil d'administration du Forum des images et qu'il y exprimera, au nom des élus du 1^{er}, son profond désaccord. Il trouve cela d'autant plus malheureux qu'il n'a pas eu le temps de plaider sa cause, la directrice de l'école de la Sourdière, dépassée par le temps, ayant dû renoncer à cette vacation après avoir pris connaissance de ce devis totalement exorbitant et injustifié.

Mme Catherine TRONCA abonde dans le sens de M. le Maire. Elle dit avoir mis l'accent à de multiples reprises, sur cette sous-utilisation. Elle rappelle que lors du dernier Conseil d'arrondissement, tous les élus ont dénoncé une demande inadmissible. Mme TRONCA pointe une question de personne, une difficulté avec la nouvelle directrice, évoquant un problème similaire avec la décoration. À propos de la prise de position de Madame FIGUEROA, si elle juge quelque peu embêtant de faire l'amalgame entre une subvention et une personne, elle dit comprendre son vote, pour autant que cela permette de signifier qu'une telle chose ne doit pas se renouveler.

Mme Françoise FILOCHE approuve les propos de Mme Martine FIGUEROA et de M. le Maire. Elle se souvient, pour le Conseil de quartier [des Halles], avoir eu toutes les difficultés du monde à obtenir une petite salle de projection dans le cadre du projet d'apprentissage de la langue des signes dans les écoles, qu'elle essayait de mettre sur pied. Elle dit avoir réussi à obtenir un prix modeste, après avoir été critiqués, alors qu'elle réclamait l'application d'un droit en tant que Conseil de quartier.

Ceci dit, elle se dit favorable au Tumo, tel qu'il est présenté dans la délibération, le décrivant comme un atelier exceptionnel, d'une très grande qualité. Certains doutes avaient été exprimés au départ quant à savoir si l'atelier allait persister dans le temps, mais il fonctionne apparemment très bien, relève ainsi Mme FILOCHE qui raconte même qu'un jeune garçon en décrochage scolaire est en train de reprendre pied grâce au Tumo.

M. Jean-François LEGARET ajoute que l'apprentissage chez les adolescents démarre à une vitesse fulgurante et qu'ils font preuve immédiatement d'une très grande virtuosité, ce qui est assez surprenant à voir. Il met aux voix.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis défavorable sur ce projet de délibération par 4 voix contre (M. Emmanuel CALDAGUES, Mme Martine FIGUEROA, Mme Josy POSINE, Mme Michèle HAEGY), 3 voix pour (M. Marc MUTTI, Mme Catherine TRONCA, Mme Françoise FILOCHE) et 3 abstentions (Mme Catherine MATHON, M. Baptiste BOUSSARD, Mme Catherine SALVADOR), au motif que le Conseil d'arrondissement entend protester contre la volonté du Forum des images de proposer à l'école de la Sourdière de lui facturer la mise à disposition d'une salle, ce qui a obligé l'école à annuler une manifestation.

M. Jean-François LEGARET ne prend pas part au vote sur ce projet de délibération, en sa qualité d'administrateur du Forum des images.

Projet de délibération 2019 DAC 27 - Subvention (1 130 000 €) et avenant à convention avec l'association La Place – Centre culturel hip hop (1^{er})

M. Jean-François LEGARET annonce que, derechef, il ne prendra pas part au vote ni au débat, en raison de sa qualité d'administrateur de La Place. Il donne la parole à Mme Catherine SALVADOR qui rapporte ce projet de délibération.

Mme Catherine SALVADOR indique que la Ville de Paris soutient les activités de l'association La Place, Centre culturel hip-hop, située au cœur des Halles, au sein de la Canopée, depuis deux ans. La Place a ouvert ses portes au public en 2016 et est axée sur le *street art*, toutes disciplines confondues. 2018 a marqué la seconde année complète d'activité de La Place. Il a été présenté dans ses murs une programmation riche et variée, reflétant les divers aspects du hip-hop. En 2019, La Place continue de développer son projet autour de l'accompagnement à la création et aux activités de diffusion dans les différentes disciplines hip-hop. Par délibération de décembre 2018, il a été accordé au titre de 2019 une subvention de 575 000 € représentant 50 % du montant de la subvention versée en 2018. Afin de continuer à soutenir le projet innovant de développement de La Place, il est proposé de bien vouloir fixer le montant global de la subvention de fonctionnement 2019 à 1 130 000 €, soit un complément de 555 000 €, après déduction de l'acompte déjà versé.

Après avoir signalé le départ de M. Jean-Marc MOUGEOT, directeur de cette association, Mme Catherine SALVADOR prie les élus de bien vouloir en délibérer, sachant que pour sa part, elle s'abstiendra.

M. Jean-François LEGARET remercie Mme Catherine SALVADOR.

Mme Martine FIGUEROA raconte avoir essayé de monter plusieurs projets avec La Place, pour les jeunes, pour le lien intergénérationnel – en vain –, alors que M. MOUGEOT avait affirmé son intention de faire quelque chose à ce sujet. Elle trouve inacceptable de voir autant d'argent arriver dans cette structure, alors qu'aujourd'hui, des gens dorment dans la rue, des jeunes se prostituent et des rats se promènent partout en plein centre du 1^{er} arrondissement. Elle se dit outrée de tout cet argent dépensé pour une structure fermée, quand de son côté, elle doit en passer par les Conseils de quartier et les habitants du 1^{er} pour demander un peu d'argent pour les crèches. Pour cette raison, elle indique qu'elle votera contre.

Mme Catherine MATHON constate également que l'association est généreusement dotée (plus d'un million d'euros par an). Or la diffusion et la transmission de la culture hip-hop ne lui apparaît pas comme un objet prioritaire, par rapport à d'autres associations comme des associations sportives de l'arrondissement, dont elle estime qu'elles sont laissées-pour-compte. Elle pointe une disparité de traitement totalement inadmissible, au vu des sommes colossales accordées.

Mme Catherine SALVADOR rappelle qu'en dépit de plusieurs rencontres avec la direction et l'équipe de La Place pour faire participer le 1^{er} arrondissement à son projet, la Mairie du 1^{er} s'est toujours vue opposer une fin de non-recevoir et n'a donc jamais été considérée par cette association.

Mme Martine FIGUEROA, évoquant une réunion à laquelle elle a assisté à propos de la fan zone dédiée au foot féminin, affirme que La Place est toujours mise en avant, malgré toutes les associations sportives du 1^{er}, Central Park et les écoles.

Mme Josy POSINE affirme, avec ironie, profiter grandement de La Place, qui vient s'entraîner sous ses fenêtres, et notamment de ses très belles « machines sonores » qui fonctionnent à merveille mais qui doivent effectivement coûter cher.

Mme Catherine TRONCA regrette que les élus n'aient pas porté conjointement ce genre de problématique au niveau de l'Hôtel de Ville.

M. Emmanuel CALDAGUES regrette de son côté que des élus de la majorité de la Mairie du 1^{er} arrondissement ne soient pas entendus sur des projets avec des structures ou des enfants du 1^{er} arrondissement. Il trouverait dommage qu'il faille un passe-droit pour obtenir gain de cause, ce qui refléterait un état d'esprit qui n'est pas acceptable de la part de l'association.

Mme Catherine TRONCA rétorque qu'il ne s'agit pas d'une question de passe-droit.

Mme Josy POSINE indique qu'en raison de ce qui vient d'être développé, elle votera contre.

En l'absence de nouvelles interventions, M. Jean-François LEGARET met la délibération aux voix.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis défavorable sur ce projet de délibération, par 7 voix contre (M. Emmanuel CALDAGUES, Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Baptiste BOUSSARD, Mme Josy POSINE, Mme Michèle HAEGY), 2 voix pour (Mme Catherine TRONCA, Mme Françoise FILOCHE) et 1 abstention (Mme Catherine SALVADOR), au motif qu'en dépit des demandes réitérées des élus du 1^{er} arrondissement de mettre en place avec l'association La Place des manifestations à destination des jeunes du 1^{er}, celle-ci n'a jamais donné suite à ces demandes.

M. Jean-François LEGARET ne prend pas part au vote sur ce projet de délibération, en sa qualité d'administrateur de cette association.

Projet de délibération 2019 DAC 60 – Subventions (3 615 574 €), avenant à convention pour l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé (8^{ème}) et conventions avec treize théâtres parisiens membres de l'ASTP

M. Jean-François LEGARET indique que cela concerne, dans le 1^{er} arrondissement, le célèbre théâtre du Palais-Royal et son non moins célèbre directeur M. Francis NANI. Il donne la parole à Mme Catherine SALVADOR qui rapporte ce projet de délibération.

Mme Catherine SALVADOR explique que le spectacle vivant vit des moments très difficiles du fait de la difficulté de remplir des salles aujourd'hui. Elle précise que le public sort de moins en moins au théâtre depuis les attentats et récemment depuis les manifestations des « gilets jaunes » – les théâtres restant souvent portes closes les samedis. Cerise sur le gâteau : les patrons de théâtre se plaignent, dans la presse, des travaux dans Paris qui ont un impact négatif sur le remplissage et la fréquentation de leurs salles. Ceci étant dit, Mme Catherine SALVADOR indique que dans le cadre de la politique municipale d'aide à l'activité théâtrale, il est proposé d'apporter un soutien à l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP). Cette association créée en 1964 afin de mettre en place une solidarité entre les théâtres privés parisiens, a pour objet la gestion d'un fonds de soutien aux théâtres privés et regroupe 57 théâtres dont deux sont situés hors de Paris et un dans le 1^{er} arrondissement, celui du Palais-Royal. Elle soutient également les entrepreneurs de spectacles en tournée. Pour soutenir les théâtres privés face aux difficultés financières qu'ils rencontrent, l'ASTP leur apporte son concours à travers différents mécanismes : aide à l'exploitation ou garantie de déficit des spectacles, aide à la création, aide à la reprise et aide à l'emploi. L'action de l'ASTP permet ainsi le maintien de la diversité et de la richesse de l'offre pour le spectacle à Paris, mais aussi la préservation des salles de théâtre qui animent la capitale et qui étaient une référence pour Paris.

Mme Catherine SALVADOR précise que l'action de l'ASTP se déroule dans le cadre d'une convention d'objectifs triennale et tripartite, établie entre la Ville de Paris, l'État (par le ministère de la Culture et de la Communication) et l'ASTP, et en cours de renouvellement pour la période 2019-2021. Il est proposé de fixer le montant de l'aide de la Ville de Paris, au titre de cette opération, à 485 000 euros, ce montant étant inclus dans la subvention de fonctionnement. Afin de permettre à l'ASTP de mener à bien sa mission de soutien à la production théâtrale et pour l'accompagner dans sa démarche de soutien renforcé à la profession, il est envisagé d'augmenter le soutien de la Ville pour l'année 2019, de 100 000 euros. Mme Catherine SALVADOR rappelle que par délibération de décembre 2018, il avait été accordé au titre de 2019, un acompte d'1 561 000 €, représentant 50 % du montant de la subvention 2018. Il s'agit aujourd'hui de fixer le montant global de la subvention 2019 à 3 223 000 €, soit un complément d'1 661 500 €, après déduction de l'acompte déjà versé.

Cette augmentation s'explique en grande partie par la hausse des frais d'équipement. Mme SALVADOR explique qu'il s'agit d'encourager les théâtres à, d'une part, réaliser des travaux de mise en accessibilité, certains ne l'étant pas encore – elle relève l'absence d'ascenseurs ou d'Escalator, que ce soit pour entrer dans un théâtre, pour descendre dans la salle ou monter au balcon –, et d'autre part, à effectuer des travaux urgents en matière de sécurité et de mise en conformité (électricité, incendie, portes coupe-feu, extraction de fumée, etc.). En revanche, la Mairie n'a pas les moyens de climatiser les salles de théâtre. Enfin, au montant total de la subvention de fonctionnement attribuée à l'ASTP (3 223 000 €), s'ajoutent les subventions d'équipement aux théâtres privés pour un montant total de 392 574 €.

Mme Catherine SALVADOR prie les élus de bien vouloir donner un avis favorable et les invite, si possible, à encourager le spectacle vivant, en allant au théâtre.

M. Jean-François LEGARET remercie Mme Catherine SALVADOR. En l'absence de questions, il propose aux élus d'en délibérer.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de délibération.

Projet de délibération 2019 DAC 140 - Subvention (14 500 000 €) et avenant avec l'association Théâtre Musical de Paris (1^{er})

M. Jean-François LEGARET précise qu'il ne prendra pas part au vote sur ce projet de délibération, du fait de sa qualité d'administrateur. Il donne la parole à Mme Catherine SALVADOR qui rapporte ce projet de délibération.

Mme Catherine SALVADOR propose que, dans le cadre de la politique musicale de la Ville de Paris, les élus apportent leur soutien à l'association Théâtre musical de Paris, dont le siège social est au 2 rue Edouard Colonne, et présidée par M. Sébastien BAZIN. Créée en 1979, et aujourd'hui codirigée par Ruth MACKENZIE et Thomas LAURIOT dit PREVOST, l'association assure la gestion du fameux théâtre du Châtelet et conduit la programmation artistique. La Ville de Paris apporte un soutien depuis sa création. Mme SALVADOR signale qu'après deux ans et demi d'importants travaux de rénovation et de plaintes des riverains, le Châtelet rouvrira ses portes au public à la rentrée 2019, ce qui permettra de découvrir la programmation de la nouvelle direction. Celle-ci annonce de nouveaux spectacles musicaux ambitieux et innovants (concerts symphoniques, comédies musicales, spectacles pluridisciplinaires). La nouvelle saison 2019-2020 commencera le 13 septembre 2019 avec un spectacle inspiré du ballet d'Erik SATIE, *Parade*, qui avait été créé en 1917 dans ce même théâtre. Mme Catherine SALVADOR rappelle que cette œuvre était une commande des Ballets russes de Serge de DIAGHILEV, avec Pablo PICASSO (décors et costumes), Léonide MASSINE (chorégraphie) et Jean COCTEAU (livret).

Mme Catherine SALVADOR indique que préalablement à cette présentation, en septembre, une déambulation de marionnettes géantes du Mozambique est prévue dans l'espace public entre le parvis de l'Hôtel de Ville et la place du Châtelet. En décembre 2018, il avait été accordé au titre de l'année 2019 un acompte sur la subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000 000 €. Aujourd'hui, il est proposé de fixer le montant de la subvention de fonctionnement de la Ville à 14 500 000 € au titre de 2019, soit un complément de 8 500 000 € après déduction de l'acompte déjà versé, et d'autoriser la Maire de Paris à signer l'avenant à la convention avec l'association. Mme Catherine SALVADOR justifie ces frais par le montant des travaux (même si des partenaires ont aidé), le manque à gagner dû à l'absence de billetterie pendant deux ans et demi et les spectacles montés par l'ancienne équipe, certes très beaux, mais déficitaires. Si Mme SALVADOR se sent quelque peu gênée par l'octroi d'une telle somme par rapport aux autres délégations, elle la trouve toutefois légitime pour faire rayonner Paris et sa culture.

M. Jean-François LEGARET remercie Mme Catherine SALVADOR et demande si cette délibération appelle des questions.

Mme Catherine MATHON estime que les derniers spectacles réalisés par le théâtre du Châtelet (même s'ils n'ont pas rapporté les bénéfices espérés) étaient d'un rayonnement tel que cela justifie l'aide de la Ville.

Mme Catherine SALVADOR renchérit en disant qu'ils ont été primés à Broadway. Elle considère qu'il s'agit d'un investissement justifié pour un écrin tel que le théâtre du Châtelet.

M. Baptiste BOUSSARD se rappelle qu'à chaque Noël (lors de la précédente mandature) les écoles du 1^{er} y étaient reçues lors d'un spectacle. Il se souvient avoir voulu monter une telle opération il y a 3-4 ans et avoir suscité un véritable enthousiasme, avec des propositions de spectacle remarquables de la part du théâtre du Châtelet et les boulangers du quartier qui étaient prêts à fournir les goûters. Il y voit là la possibilité pour les enfants du quartier de découvrir des salles de renom auxquelles beaucoup d'entre eux n'ont pas accès. Dans l'idéal, il souhaiterait qu'en échange de la subvention, des accords écrits puissent être obtenus de la part de ces théâtres nationaux ou de la Ville sur ce genre d'opération.

Mme Catherine SALVADOR a entendu dire, à ce sujet, que Mme MACKENZIE est une personne très sympathique et de grand talent.

M. Baptiste BOUSSARD fait savoir que la directrice de l'école de la Sourdière souhaite organiser un spectacle de chant choral à la fin de l'année au théâtre du Châtelet. Dès lors, contact sera pris à cet effet dès septembre avec le théâtre. Par ailleurs, il se souvient quant à lui que l'école Saint-Germain l'Auxerrois organisait, à un moment donné, de très belles représentations de danse pour les petits au théâtre du Châtelet.

M. Jean-François LEGARET annonce qu'à l'issue des travaux, il réitérera la demande, qui avait abouti dans le passé, d'organiser la présentation du spectacle de fin d'année au Châtelet. Il se souvient d'ailleurs que les machinistes et toute l'équipe du Châtelet s'impliquaient fortement dans cette soirée qu'ils considéraient comme un moment à la fois festif et éducatif.

Pour Mme Catherine SALVADOR, le fait d'emmener les enfants dans un théâtre « à l'ancienne » relève d'une véritable démarche de transmission.

M. Jean-François LEGARET, à propos de *Parade*, s'attend à quelque chose de spectaculaire. À cette occasion, l'original du rideau de scène de PICASSO sera ressorti.

En l'absence de nouvelles questions, il met aux voix.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de délibération.

M. Jean-François LEGARET ne prend pas part au vote sur ce projet de délibération, en sa qualité d'administrateur du Théâtre du Châtelet.

Projet de délibération 2019 DAC 270 – Subventions (168 750 €) à 26 associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap et 3 avenants à convention

M. Jean-François LEGARET donne la parole à Mme Catherine SALVADOR qui rapporte ce projet de délibération.

Mme Catherine SALVADOR indique que, dans le cadre de la politique culturelle de la Ville de Paris en faveur des personnes en situation de handicap, il s'agit d'apporter un soutien à 26 associations méritantes. Les projets présentés répondent à trois grandes priorités : accès à l'œuvre et adaptation de la médiation, accompagnement de groupe (formation de médiateurs), accès à la pratique artistique, participation à des événements publics dans le plan municipal, cours adaptés et ateliers in situ, et encouragement à la production artistique personnelle, notamment par le biais de résidences d'artistes en hôpitaux ou la création de pièces à la fois parlées et signées. Ils touchent à différents domaines (musique, cinéma, développement personnel). Certaines associations travaillent avec l'hôpital Sainte-Anne, avec l'hôpital Tenon. Certaines autres remettent des prix pour encourager les handicapés à donner le meilleur d'eux-mêmes et à ne pas se couper de la société actuelle.

Étant donné l'intérêt que représentent ces 26 projets, il est proposé d'attribuer une subvention à toutes ces associations. La Maire de Paris doit signer 26 conventions pour un montant total de 168 750 € venant de deux directions différentes : 164 750 € pour la direction des affaires culturelles et 4 000 € pour la direction des affaires sociales.

Mme Catherine SALVADOR demande aux élus de bien vouloir donner un avis favorable et d'autoriser la Maire de Paris à signer les avenants pour chaque association, afin que les projets puissent continuer dans la sérénité financière.

Mme Catherine MATHON se dit d'accord avec Mme SALVADOR, estimant que les arguments développés justifient pleinement l'octroi de cette subvention de fonctionnement. S'exprimant à propos du Musée en Herbe, elle considère que la subvention de 10 000 euros envisagée lui permettrait de rendre ses expositions encore plus accessibles à des personnes en situation de handicap.

Mme Catherine SALVADOR précise qu'il s'agit davantage de favoriser l'accès aux œuvres pour les personnes handicapées (malvoyantes, non entendants ou présentant d'autres déficiences), et pas forcément de l'équipement (comme l'installation d'une rampe), à propos duquel elle reviendra dans le cadre d'une autre subvention.

M. Jean-François LEGARET soumet aux voix la délibération.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de délibération.

Projet de délibération 2019 DAC 343 - Subvention d'équipement (10 000 €) et avenant avec l'association Le Musée en Herbe (1^{er})

M. Jean-François LEGARET donne la parole à Mme Catherine SALVADOR qui rapporte ce projet de délibération.

Mme Catherine SALVADOR expose que le Musée en Herbe s'est donné pour objet de faciliter à l'enfant l'apprentissage du monde des musées artistiques, scientifiques, techniques et de société et propose une offre culturelle diversifiée. Depuis 2016, le musée s'est installé au dos de la Mairie du 1^{er} arrondissement, grâce à son appui et à son aide. Le nombre de visiteurs n'a cessé d'augmenter, après une période difficile à traverser en raison de la chute du mur. Le musée souhaite améliorer son accueil, ses conditions de visites et avoir une meilleure connaissance de son public. À cette fin, son logiciel de billetterie, datant de 2008, doit être remplacé. Un cahier des charges a été défini : le nouveau système devra supporter les réservations en ligne des individuels et des groupes, des statistiques fiables sur la provenance géographique des personnes et la typologie des visiteurs et la qualité du service après-vente. Des équipements permettant d'améliorer le confort des visiteurs sont aussi prévus comme de l'éclairage et des assises mobiles. Par ailleurs, le Musée en Herbe doit pallier un système d'aération déficient, notamment dans les bureaux. En raison du rôle joué par le Musée en Herbe, il est proposé de lui verser une subvention d'équipement d'un montant de 10 000 euros pour l'année 2019, afin de lui permettre d'acquérir un nouveau logiciel, d'améliorer les conditions d'accueil du public et de mettre en place une climatisation dans les bureaux. Mme Catherine SALVADOR invite les élus à délibérer, tout en émettant un avis favorable.

M. Jean-François LEGARET remercie Mme Catherine SALVADOR.

Mme Martine FIGUEROA pense que le montant de l'aide devrait être supérieur, compte tenu de la qualité d'accueil pour les enfants et de ses compétences culturelles. Elle évoque la fois où les tout-petits de l'école Saint-Germain l'Auxerrois lui ont fait visiter l'exposition [sur l'art japonais] et montré les peintures qu'ils avaient réalisées – Emmanuel CALDAGUES et M. le Maire y étaient présents.

M. Jean-François LEGARET partage cet avis : il évoque une très belle institution qui mérite d'être soutenue. Par rapport à la Samaritaine, s'il fut davantage question de l'école et de la crèche, le Musée en Herbe a également pâti du chantier et a enregistré, en tant qu'activité commerciale, une perte de recettes considérable. Il regrette que la Samaritaine n'ait pas fait preuve d'un peu de solidarité, malgré ses appels du pied.

Pour Mme Catherine SALVADOR, le Musée en Herbe, s'il s'adresse aux enfants, est en réalité un musée multi-générationnel très accessible qui offre aux familles un voyage dans la culture très intéressant.

M. Jean-François LEGARET procède au vote du projet de délibération.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de délibération.

Projet de délibération 2019 DAC 350 - Subvention (4 000 €) à l'association Les Chanteurs de Saint-Eustache (1^{er})

M. Jean-François LEGARET donne la parole à Mme Catherine SALVADOR qui rapporte ce projet de délibération.

Catherine SALVADOR indique que les Chanteurs de Saint-Eustache constituent un ensemble vocal d'adultes recrutés sur audition, qui travaillent à un répertoire exigeant sous la direction du chef de chœur Lionel CLOAREC. En 2019, ce chœur s'est renforcé avec une dizaine de nouvelles venues, passant de 30 à 45 chanteurs. Ils travaillent sur deux événements marquants : un concert Scarlatti et un concert Lux. Par ailleurs, les Chanteurs de Saint-Eustache ont accueilli la maîtrise de Notre-Dame lors du dimanche de Pâques, quelques jours après l'incendie de la cathédrale et ont assuré conjointement la cérémonie religieuse devant près de 2 000 personnes. Cette cérémonie, qui a en même temps été retransmise à la télévision, a touché à peu près 2 000 000 de téléspectateurs.

Afin de soutenir l'activité de ce chœur réputé, Mme Catherine SALVADOR invite ses collègues à voter une subvention de 4 000 € à l'association Les Chanteurs de Saint-Eustache au titre de 2019.

M. Jean-François LEGARET remercie Mme Catherine SALVADOR. En l'absence de questions, il met la délibération aux voix.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de délibération.

Projet de délibération 2019 DAC 393 – Subvention (2 417 500 €) et avenant avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (1^{er})

M. Jean-François LEGARET donne la parole à Mme Catherine SALVADOR qui rapporte ce projet de délibération.

Mme Catherine SALVADOR rapporte que l'établissement culturel Maison des pratiques artistiques amateurs, dite MPAA, est présidé par Mme Nathalie MAQUOI, conseillère de Paris. Son siège se situe sous la Canopée, au 10 du passage de la Canopée (1^{er}). Les membres du conseil d'administration ont été désignés par le Conseil municipal de Paris et le Conseil départemental de Paris. Cet établissement a pour mission de soutenir, de valoriser et d'encourager la pratique en amateur dans tous les domaines, sans privilégier aucun genre. En 2018, la nouvelle directrice Sonia LEPLAT a défini un plan d'actions pour mettre en œuvre le projet sur lequel elle a été désignée. Pour ce faire, elle a fait évoluer l'organigramme de la structure par des recrutements qui ont été réalisés par redéploiement de postes budgétaires existants : il s'agit d'une assistante de direction, d'une chargée de communication, d'un régisseur permanent, ainsi que d'un responsable de centre de ressources. En 2018, la MPAA a accueilli les répétitions de 360 compagnies amateurs pour un volume horaire de 9 600 heures, 122 équipes en voie de professionnalisation pour un volume horaire de 3 800 heures, qui ont pu répéter lors des créneaux horaires les moins sollicités, à savoir durant les après-midi de semaine. 267 représentations ont été accueillies : 162 dans le cadre de la programmation de la MPAA et 105 dans le cadre de locations aux formations amateurs.

En 2019, la poursuite de la mise en œuvre du projet de Sonia LEPLAT se traduit par le renforcement du centre de ressources et par la mise en place d'un portail numérique avec une entrée spécifique pour ce centre, comprenant les aspects fondamentaux suivants : une base de données complète pour l'autoréférencement des collectifs, les formations amateurs et les événements, pour les ressources juridiques, et une plateforme fonctionnement sur le mode réseau social pour le partage d'informations. Ce portail numérique devrait être complètement opérationnel pour septembre 2019. Parallèlement à ce chantier, la MPAA procédera à la refonte de son site Internet pour le rendre plus efficient, notamment en ce qui concerne les services aux usagers (billetterie, location de salles de répétition, etc.). Mme Catherine SALVADOR signale qu'à l'automne se déroulera, à la MPAA Broussais dans le 14^e arrondissement, l'opération « Dansez-vous ? », qui justifie la demande de subvention. Cette manifestation a pour vocation de fédérer les associations et les acteurs culturels, sportifs et sociaux autour de projets participatifs et artistiques. Il réunira trois femmes chorégraphes, Julie DOSSAVI, Satchie NORO et Leela PETRONIO et proposera un programme de bal. Des prolongements et des rapprochements avec des communes limitrophes sont envisagés : Malakoff, Chantilly, Châtillon et Vanves, notamment.

La structure a poursuivi la réorganisation de son organigramme avec le recrutement d'une nouvelle directrice administrative et financière, suite au départ de la directrice adjointe. Cette année, elle ouvrira son conseil d'administration à une autre collectivité partenaire afin de se mettre en conformité par rapport aux effets juridiques liés la fusion de la commune et du Département de Paris. Évidemment, la MPAA continuera ses activités de soutien à la pratique amateur et renouvellera ses partenariats.

Il est proposé de fixer à 2 417 500 € le montant total du soutien financier de la Ville de Paris à l'établissement public de coopération culturelle MPAA au titre de l'année 2019, soit un complément d'1 208 750 €, déduction faite de l'acompte déjà versé. Après avoir fait remarquer que la subvention pour la MPAA augmentait d'année en année, Mme Catherine SALVADOR pense qu'un avis favorable serait le bienvenu.

M. Jean-François LEGARET remercie Mme Catherine SALVADOR. Constatant l'absence de questions, il propose de délibérer concernant cette délibération.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de délibération.

Projet de délibération 2019 DAE 239 - Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (26 788 €) et conventions avec les kiosquiers dont les édicules ont été renouvelés

M. Jean-François LEGARET rapporte ce projet de délibération.

Il rappelle que l'activité des kiosquiers, métier difficile et exigeant, est soutenue. Il existe, à l'heure actuelle, 360 kiosques en activité dans les 20 arrondissements de Paris. Il a été décidé, en partenariat avec la société MédiaKiosk, qui s'est vue renouveler sa concession d'aménagement en mai 2016, d'équiper les kiosques d'un nouveau modèle de kiosques qui fleurissent un peu partout dans Paris et qui présentent, par certains aspects, l'agrément d'une petite boutique, plus confortable en cas de pluie. Toutefois, M. le Maire dit avoir répercuté des problèmes de fonctionnement et d'ouverture dont se plaignent les kiosquiers, et qu'il voit comme des éléments de rodage auxquels il peut être remédié.

M. LEGARET juge scandaleux que les kiosquiers aient subi, pendant les samedis dits des « gilets jaunes », des agressions, avec l'incendie total de certains kiosques, des destructions partielles et la menace directe sur la sécurité physique, voire sur la vie de certains des kiosquiers les plus exposés. Il émet, au nom du 1^{er} arrondissement, une très vive protestation. Il mentionne également le décès du kiosquier, malade depuis un certain temps, qui tenait le kiosque le plus proche de la Mairie d'arrondissement. Il adresse à sa famille une pensée solidaire.

M. Jean-François LEGARET précise qu'il s'agit là des modalités d'accompagnement, dans le cadre des conventions avec les kiosquiers, afin que le renouvellement, synonyme de fermeture pendant de longues semaines, ne soit pas trop pénalisant pour les ces derniers. Plusieurs kiosques ont été retenus : dans le 1^{er} arrondissement, il s'agit du kiosque de Jonathan IBGUI, situé au 1 place du Palais-Royal, devant l'hôtel du Louvre. Le montant de l'indemnité proposée s'élève à 3 136 €. Jugeant cet accompagnement utile (même si d'après les discussions qu'il a eues avec le kiosquier, cela ne comble pas son déficit), M. le Maire propose aux élus de donner un avis favorable sur cette délibération.

Sans question ni commentaire, il met la délibération aux voix.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de délibération.

Projet de délibération 2019 DASCO 27 - Collèges publics parisiens - Convention relative aux modalités d'exercice des compétences de la Ville de Paris et des collèges

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Emmanuel CALDAGUES qui rapporte ce projet de délibération.

M. Emmanuel CALDAGUES explique que le Code de l'éducation prévoit qu'une convention soit signée entre la collectivité de rattachement, c'est-à-dire Paris, et les collèges publics afin de préciser les modalités d'exercice de leurs compétences respectives dans tous les domaines concernant cette convention (ressources humaines, travaux, investissement, équipement, restauration scolaire). Les conventions en cours étant arrivées à échéance, il s'agit de les renouveler. Une convention-cadre sera donc appliquée à chacun des collèges parisiens, en l'occurrence, dans le 1^{er} arrondissement, le collège Jean-Baptiste Poquelin.

Il s'agit [dans le cadre de ce renouvellement] de prendre acte du fait que Paris n'est plus un département, mais une collectivité unique. Hormis cela, M. Emmanuel CALDAGUES ne relève pas de grande nouveauté. Régime de financement des collèges, dotation de fonctionnement, contrôles budgétaires, activités éducatives soutenues par la collectivité, conditions de la restauration scolaire : Tout figure dans la nouvelle convention-cadre, fait-il remarquer. Cette délibération n'appelant pas d'observation particulière, il propose d'émettre un avis favorable.

M. Jean-François LEGARET remercie M. Emmanuel CALDAGUES. En l'absence de commentaires, il propose aux élus de délibérer.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération.

Projet de délibération 2019 DASCO 88 - Caisses des Écoles - Convention triennale de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les Caisses des Écoles

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Emmanuel CALDAGUES qui rapporte ce projet de délibération.

M. Emmanuel CALDAGUES indique que les Caisses des écoles parisiennes emploient plus de 3 000 agents publics titulaires, mais aussi des contractuels. Il note que des efforts ont été engagés pour améliorer les conditions d'emploi des personnels des Caisses des écoles. En effet, certains personnels bénéficiant de statuts assez précaires, la Ville s'efforce de fournir une assistance aux Caisses des écoles afin d'essayer de trouver des statuts plus protecteurs. Pour M. CALDAGUES, cela concerne le 1^{er} arrondissement au premier chef, dans la mesure où la fusion annoncée des quatre Caisses des écoles à la fin de l'année 2020 impliquera de protéger tous les personnels.

M. Emmanuel CALDAGUES propose de donner un avis favorable à cette délibération. Il s'agit, selon lui, de recentraliser la gestion des personnels afin de les intégrer à l'administration publique parisienne et de leur permettre de continuer à avoir un emploi stable, notamment à l'issue de la fusion des quatre arrondissements. Il informe ses collègues que plusieurs réunions ont eu lieu avec Nathalie AZRIA et les services de la Ville, dans le but de titulariser, du moins de donner un statut protecteur à la plupart des cantinières de la Caisse des écoles du 1^{er} arrondissement.

Mme Catherine TRONCA abonde dans le sens de M. Emmanuel CALDAGUES : elle estime que cela « déprécarise » les personnels, en leur offrant une carrière et des formations.

M. Jean-François LEGARET précise que les formations étaient déjà prévues contractuellement et intégrées systématiquement, depuis longtemps, dans les différents marchés. En revanche, il est d'accord sur le fait que l'évolution du statut est un progrès qui permet de déprécariser l'emploi. Toutefois, M. LEGARET sait d'expérience que les cantinières constituent une ressource humaine qu'il n'est pas toujours simple de *manager*. Ainsi, il n'est pas certain qu'une unité de commandement centralisée à l'échelle de la Ville de Paris puisse répondre aux singularités locales, liées à l'ancienneté, à l'expérience, etc. Il aurait plutôt imaginé créer des zones afin de maîtriser, dans chacune d'elles, la gestion de ces personnels.

Sous bénéfice de ces observations, M. Jean-François LEGARET soumet aux voix ce projet de délibération.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de délibération.

Projet de délibération 2019 DASES 71 - Renouvellement de la convention tripartite des E.S.I conclue entre La Ville de Paris, l'État et la RATP et des conventions bilatérales, subventions pour 13 E.S.I

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Emmanuel CALDAGUES qui rapporte ce projet de délibération.

M. Emmanuel CALDAGUES indique que la précédente convention étant arrivée à échéance le 31 décembre 2018, il convient de la renouveler. Il s'agit de l'appui et du financement des Espaces solidarité insertion qui s'adressent aux publics fragiles, notamment les personnes sans domicile fixe. Cette délibération concerne 13 ESI, dont l'Espace Agora, rue des Bourdonnais, dans le 1^{er} arrondissement. Le montant du financement est de 358 132 € pour le fonctionnement de l'ESI Agora.

M. Emmanuel CALDAGUES propose de donner un avis favorable, tout en précisant que pour l'année 2019 les prestations de l'Agora concernent plus spécifiquement le développement de l'accès à l'information et aux droits des personnes accueillies, le renforcement des liens avec les acteurs de la santé mentale et des addictions, les actions autour de la culture et de l'estime de soi et l'accueil des femmes.

M. Jean-François LEGARET, constatant l'absence de questions, procède au vote du projet de délibération.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de délibération.

Projet de délibération 2019 DASES 80 – Subventions (147 200 €) à 16 associations et conventions avec 3 d'entre elles pour leurs actions culturelles en direction des personnes handicapées

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Emmanuel CALDAGUES qui rapporte ce projet de délibération.

Même si ces associations ne sont pas domiciliées dans le 1^{er} arrondissement ou ne s'adressent pas à des publics vivant dans le 1^{er}, M. Emmanuel CALDAGUES propose tout de même que le Conseil du 1^{er} arrondissement donne un avis, considérant que des personnes du 1^{er} arrondissement peuvent très bien avoir affaire à ces associations. Sans mentionner lesdites associations, il fait état d'actions autour du livre et de la lecture, autour du cinéma, du spectacle vivant, d'actions multi-arts.

M. Jean-François LEGARET remercie M. Emmanuel CALDAGUES.

Mme Françoise FILOCHE affirme avoir beaucoup appris à la lecture du document. À l'instar de la Bibliothèque Braille Enfantine, elle trouve remarquable que ce genre d'associations et de lieux existent. Se disant enchantée de découvrir une telle mobilisation autour de certains aspects du handicap – et pas nécessairement les plus flagrants –, elle est intéressée à avoir des renseignements supplémentaires.

M. Emmanuel CALDAGUES relève, à propos des actions multi-arts, que l'association Orange rouge, qui promeut les arts plastiques dans les écoles notamment sous forme d'ateliers, s'adresse à des adolescents scolarisés dans les dispositifs ULIS, ce qui est le cas du collège Poquelin. Il indique qu'il va se renseigner afin de savoir si une action est menée dans ledit collège.

M. Jean-François LEGARET met la délibération aux voix.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de délibération.

Projet de délibération 2019 DASES 129 – Subventions (48 950 €) à 10 associations et avenant avec l'une d'entre elles pour leurs actions dans le cadre du Mois parisien du handicap 2019

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Emmanuel CALDAGUES qui rapporte ce projet de délibération.

M. Emmanuel CALDAGUES indique qu'il s'agit de la 11^e édition du Mois parisien du handicap, une opération spécifique en faveur du handicap qui se déroule pendant tout le mois de juin. Il évoque des actions autour de l'art, du sport, de la culture, des loisirs. Beaucoup d'équipements municipaux sont mis à contribution, ainsi que des associations. Il est proposé de subventionner 10 associations et d'accepter un avenant avec l'une d'entre elles pour leurs actions dans le cadre de Mois parisien du handicap. Il propose un avis favorable.

M. Jean-François LEGARET remercie M. Emmanuel CALDAGUES. En l'absence de prise de parole, il est procédé au vote.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de délibération.

Projet de délibération 2019 DDCT 75 - Subvention au titre des fonds du Maire du 1^{er} arrondissement (7 873 €) au « Comité municipal d'animation culturelle du 1^{er} arrondissement »

M. Jean-François LEGARET donne la parole à Mme Catherine MATHON qui rapporte ce projet de délibération.

Mme Catherine MATHON rappelle que les Fonds du Maire sont constitués de l'intégralité des sommes recueillies par les Mairies d'arrondissement à l'occasion des quêtes des mariages ou lors de dons spontanés, ainsi que de 75 % des recettes provenant des droits de tournage et des mises à disposition des locaux municipaux. Elle fait savoir que M. le Maire a souhaité qu'une subvention de 7 873 euros soit attribuée au Comité municipal d'animation culturelle du 1^{er} arrondissement, une association très renommée et appréciée par les habitants du 1^{er} et par d'autres habitants parisiens. Afin de pouvoir organiser des concerts et récitals de musique dans le cadre des Nuits musicales du 1^{er} arrondissement, elle suggère d'accorder cette subvention à cette association et d'émettre un avis favorable. Mme MATHON insiste enfin sur la vocation sociale du Comité municipal d'animation culturelle en ce qu'il permet de créer des liens pour les habitants de l'arrondissement.

M. Jean-François LEGARET remercie Mme Catherine MATHON. Il salue le travail et l'implication personnelle, totalement bénévole de Carla ARIGONI et de Guy GIRARD. Il se dit très admiratif du très haut niveau des manifestations (concerts, expositions) proposées, de la densité des actions et de leur grande diversité. Il mentionne ici le parrainage prestigieux de l'Unesco au titre de la diversité culturelle.

Mme Catherine MATHON souligne également leur excellence dans l'organisation de conférences et d'expositions par rapport aux sommes modiques octroyées.

Mme Catherine TRONCA rappelle qu'une subvention de la Ville a également été votée lors du précédent Conseil.

Ce que confirme M. Jean-François LEGARET.

Mme Catherine MATHON précise de son côté que cette subvention, outre qu'elle relève des fonds du Maire, porte sur un projet spécifique : l'organisation de concerts et récitals de musique classique, lyrique, sud-américaine, dans le cadre des Nuits musicales du 1^{er} arrondissement avec des artistes allemands, italiens et français.

M. Jean-François LEGARET propose aux élus de délibérer.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de délibération.

Communication 2019 DEVE 66 portant sur l'état des lieux des contenants alimentaires en plastique dans la restauration collective municipale parisienne

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Emmanuel CALDAGUES qui rapporte ce projet de délibération.

M. Emmanuel CALDAGUES expose que les projections sur les conséquences néfastes de l'utilisation du plastique en France et en Europe sont très inquiétantes. Une réglementation a été mise en place pour lutter contre les produits plastiques à usage unique, en particulier la loi d'octobre 2018 qui comprend trois dispositions visant à la suppression des contenants alimentaires en plastique. Au 1^{er} janvier 2020, il sera interdit de mettre à disposition de la vaisselle jetable en plastique (pailles, couverts, piques à steak, couvercles à verres jetables, plateaux-repas, pots à glace, saladiers, boîtes et bâtonnets mélangeurs pour boissons). Il sera mis fin, au plus tard le 1^{er} janvier 2020, à l'utilisation de bouteilles d'eau plate en plastique dans le cadre des services de restauration collective scolaire. Au 1^{er} janvier 2025, il sera interdit d'utiliser des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique dans les services de restauration collective dans les établissements scolaires et universitaires, ainsi que dans les établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans. Le Conseil de Paris a adopté des vœux en mai 2018

pour proscrire, à l'horizon 2022, l'usage de contenants alimentaires plastiques pour le transport et le réchauffage des repas dans la restauration collective parisienne. Et un état des lieux précis est établi régulièrement sur l'utilisation du plastique dans les cantines scolaires.

M. Emmanuel CALDAGUES fait référence à un rapport, fait par une direction de la Ville et mis à la disposition des élus, sur l'état des lieux des contenants alimentaires plastiques en restauration collective : il relève que parmi les six Caisses des écoles parisiennes qui font appel à un prestataire extérieur en liaison froide, deux ont fait des efforts plus importants que les autres, dont celle du 1^{er} arrondissement. Il rapporte que depuis le 1^{er} janvier dernier, grâce à un cahier des charges plus exigeant et imposé dans le cadre du marché [de restauration scolaire], l'utilisation de gobelets, assiettes, couverts en plastique n'est plus autorisée, et ce, même dans les goûters et pique-niques des enfants. Il souligne également que tous les contenants pour les repas des enfants (pour le réchauffage) sont en cellulose et recyclables, ce qui n'était pas le cas auparavant. Il note toutefois des efforts à réaliser, au niveau du transport entre la cuisine centrale du prestataire et la Caisse des écoles du 1^{er}, sur les contenants utilisés pour les barquettes, qui sont parfois en plastique, même s'il concède qu'ils ne sont pas jetés, mais réutilisés, et sur certains aliments qui arrivent, du producteur chez le prestataire (la Sogeres), dans des sacs plastiques. M. Emmanuel CALDAGUES indique que les efforts seront poursuivis pour respecter, à terme, l'objectif fixé par décision législative. Enfin, il attribue la bonne place de la Caisse des écoles du 1^{er} arrondissement notamment au travail quotidien de Mme AZRIA, directrice de la Caisse des écoles, qui a une autorité naturelle sur le prestataire.

M. Jean-François LEGARET rend hommage au travail du comité de gestion, de la Caisse des écoles et de la commission d'appel d'offres, la volonté ayant été, sur ces points, de mettre la barre le plus haut possible compte tenu des capacités de réponse des prestataires.

M. Emmanuel CALDAGUES croit savoir que l'autre Caisse des écoles en haut du podium est celle du 2^e arrondissement. Il se félicite ainsi, avec ironie, que la Caisse du 1^{er} arrondissement soit au même niveau que cette dernière en termes de développement durable.

Pour Mme Catherine MATHON, démonstration est faite que proximité est gage d'efficacité.

M. Jean-François LEGARET indique qu'il s'agit d'une communication, qui n'appelle donc pas de vote.

Le Conseil d'arrondissement prend acte de cette communication.

Projet de délibération 2019 DLH 107 - Conférence du logement de Paris - Présentation des orientations stratégiques

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Emmanuel CALDAGUES qui rapporte ce projet de délibération.

M. Emmanuel CALDAGUES indique qu'il s'agit de la mise en application de deux lois successives, la loi Egalité et Citoyenneté de janvier 2017 et la loi Elan, votée en novembre 2018, sur le logement, qui a pour objet d'améliorer l'accès au logement social des ménages disposant de faibles ressources et prioritaires tout en favorisant la mixité sociale des quartiers.

En vertu de cette loi, une Conférence du logement a été instituée : le Préfet, représentant de l'État, en est membre, ainsi que les 20 maires d'arrondissements, la Maire de Paris et différents acteurs du logement – la composition figure en annexe. La délibération prévoit qu'au moins 25 % des attributions suivies de baux signés dans les logements situés hors des quartiers prioritaires, hors des quartiers de veille active et hors des ex-zones urbaines sensibles, doivent bénéficier aux demandeurs appartenant au premier quartile des revenus des demandeurs (moins de 9 345 euros par an). M. CALDAGUES précise qu'il s'agit des demandeurs éligibles aux logements conventionnés PLAI. Il signale par ailleurs qu'au moins 25 % des attributions de chaque réservataire (Ville, État, etc.) doivent bénéficier aux demandeurs reconnus DALO ou à défaut aux demandeurs définis comme prioritaires au titre du Code de la construction et de l'habitation. Enfin, au moins 50 % des attributions de logements réalisés dans les quartiers prioritaires de la Ville et les autres zones dites

« difficiles » doivent bénéficier aux demandeurs appartenant aux deuxième, troisième et quatrième quartiles. M. Emmanuel CALDAGUES indique que cela correspond aux logements conventionnés PLUS, PLS, notamment. Il est demandé d'arrêter la composition et d'autoriser la Maire de Paris à adopter les propositions d'orientations stratégiques élaborées avec l'État.

S'il juge tout à fait normal que la Maire de Paris applique la loi, crée la Conférence du logement et définisse des orientations stratégiques, M. Emmanuel CALDAGUES considère que ce qu'a fixé notamment la loi Elan – 25 % des attributions à des personnes très défavorisées – s'adresse surtout à des communes qui n'ont pas la même dimension et les mêmes moyens que Paris. Il pointe à Paris une politique totalement déséquilibrée, avec 84 % de logements sociaux PLUS, soit la catégorie supérieure au PLAI qui, elle, concerne les personnes dont les ressources ne dépassent pas 13 718 euros par an. Il dénonce des « reconventionnements » massifs, par lesquels des logements du secteur libre ou PLI deviennent, d'un trait de plume, des logements PLUS pour répondre aux quotas de la loi SRU et faire du chiffre. Cela évite ainsi de créer des logements supplémentaires. Il dit connaître personnellement des locataires en PLI qui ont été contraints de partir à la hâte, les loyers étant devenus totalement délirants (bien au-delà du loyer privé) après qu'ils ont vu rétroactivement s'appliquer le reconventionnement. Ces reconventionnements massifs et la pénurie de logements à Paris (quand ils ne sont pas inaccessibles) expliquent le fait que les Parisiens quittent la capitale.

Pour M. Emmanuel CALDAGUES, la politique du logement à Paris est, sur le fond, très critiquable : il relève qu'une grande partie du parc locatif social est dans un état catastrophique – le 1^{er} arrondissement regorgeant d'exemples – et que les logements ne sont pas accessibles aux personnes âgées, aux personnes qui ont de très jeunes enfants ou aux personnes handicapées. Il propose, sur ce projet de délibération, de s'abstenir pour ne pas cautionner une politique très inégalitaire et qui ne prend pas suffisamment en compte la réalité des situations. Il pointe des diagnostics d'hygiène et salubrité consternants, sans que les bailleurs sociaux agissent pour rendre ces logements inhabitables. Enfin, il relate le fait que certaines personnes voient leur demande gelée pendant un an et demi pour avoir refusé un logement insalubre, ce motif de refus n'étant pas considéré comme recevable.

M. Jean-François LEGARET remercie M. Emmanuel CALDAGUES. Il estime qu'à moins d'un an de la fin de cette mandature, il était grand temps de réfléchir sur les orientations stratégiques d'une politique du logement. Il met en évidence une question qui demeure, selon lui, insoluble : le fait que le nombre de demandeurs de logements ne cesse d'augmenter, tandis que le taux de satisfaction des personnes logées ne cesse de se détériorer. Il souligne le travail difficile des membres des commissions logement, les choix difficiles auxquels ils sont confrontés, compte tenu du fait que la demande est supérieure à l'offre. Il sait également par expérience qu'ils sont confrontés à des demandes d'échange, de la part de demandeurs non satisfaits. Donc, pour lui, la qualité du service rendu n'est malheureusement pas à la hauteur des espérances. Quant à la mixité, terme qu'il juge galvaudé, il regrette que celle-ci ait quasiment disparu dans les catégories concernées par le logement social. Il constate que les logements dits « intermédiaires » ont été systématiquement détruits par la volonté de la Mairie de Paris, alors que cette catégorie permet précisément de répondre aux demandes de nombreux Parisiens qui, par leurs revenus et leur composition familiale, sont trop pauvres pour accéder au logement privé et trop riches pour prétendre au logement social. Il regrette l'absence de solutions pour ces derniers. Il fait remarquer que chacun rencontre quotidiennement d'anciens habitants du 1^{er} arrondissement qui ont quitté Paris (et franchi le boulevard périphérique), du fait du prix totalement inabordable du loyer.

À propos des lois dont il a été fait mention, M. Jean-François LEGARET pointe des dispositifs nationaux. Or pour lui, la question du logement ne se pose pas dans les mêmes termes à Paris et ailleurs, le prix du logement à la location étant incommensurablement plus élevé dans la capitale que dans toute autre ville de France. La destruction du parc de logements intermédiaires pour le transformer, par le biais de reconventionnements, en logements très sociaux, est, selon lui, une profonde erreur. Il dit n'avoir jamais cessé de protester, sans que cela ait fait changer la politique de la Mairie de Paris.

Mme Catherine MATHON témoigne du fait que les trentenaires, qu'elle a connus petits, sont dans l'impossibilité de rester dans le 1^{er} arrondissement. Elle explique qu'ils ont tous franchi le périphérique, non pas parce qu'ils voulaient quitter Paris, mais en raison des prix inaccessibles des logements. Elle pointe une disparité inadmissible dans le fait que ceux qui gagnent relativement bien leur vie sont obligés de quitter Paris, alors que les personnes avec peu ou pas de revenus sont logés dans le centre. Elle déplore l'absence de

mixité, le fait qu'à Paris il n'y ait plus de jeunes et constate qu'il faut franchir le périphérique pour voir des poussettes.

Mme Catherine SALVADOR, revenant sur la problématique parisienne du logement, constate qu'un jeune qui souhaite acheter aujourd'hui n'a pas accès à un crédit de sa banque du fait qu'il n'a pas assez travaillé, qu'à 30 ans, [il lui sera opposé] qu'il n'a pas suffisamment mis d'argent de côté, etc. Par ailleurs, elle identifie des complications à venir, avec l'évolution de la loi sur les successions. Elle craint que, demain, Paris, en perdant ses jeunes et les Parisiens, ne soit plus habitée que par des personnes âgées et des étrangers au fort pouvoir d'achat.

Mme Françoise FILOCHE n'est pas certaine que le problème du logement à Paris repose entièrement sur le logement social. Elle pointe une spéculation immobilière « monstrueuse » à Paris. Par ailleurs, si elle estime regrettable que les ménages avec des traitements normaux ne puissent plus accéder à l'achat, elle ne croit pas que la responsabilité puisse être imputée à la Mairie de Paris.

Mme Catherine TRONCA approuve les propos de M. CALDAGUES sur le mauvais état du parc locatif mais voit tout de même du positif dans le fait que les bailleurs sont obligés d'être présents à la Conférence du logement, ainsi que de rendre des comptes.

M. Jean-François LEGARET partage l'avis Mme TRONCA sur ce point précis : il note un effort de vigilance accru sur l'entretien de ces immeubles, des parties communes. Il fait toutefois le constat que dans les immeubles proposant une mixité, le respect des parties communes est moins problématique que lorsque les attributaires sont tous très précarisés. Il en va de même de l'accession sociale à la propriété – à laquelle la Mairie de Paris s'oppose, fait remarquer M. LEGARET. Il note ainsi que dans un immeuble de logements sociaux qui offre la possibilité à quelques locataires d'accéder à la propriété, les parties communes sont beaucoup mieux respectées.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable sur ce projet de délibération, par 2 voix pour (Mme Catherine TRONCA, Mme Françoise FILOCHE) et 9 abstentions (M. Jean-François LEGARET, M. Emmanuel CALDAGUES, Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Baptiste BOUSSARD, Mme Josy POSINE, Mme Catherine SALVADOR, Mme Michèle HAEGY).

Projet de délibération 2019 DPE 10 - Subvention (17 600 €) et convention avec l'Agence Parisienne du Climat (APC) pour la réalisation d'une seconde édition d'un défi famille « zéro déchet »

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Baptiste BOUSSARD qui rapporte ce projet de délibération.

M. Baptiste BOUSSARD indique que, par ce projet de la Ville de Paris, il s'agit de motiver les Parisiens à produire moins de déchets. Une première expérience a été menée en 2018 sur 30 familles à Paris, avec pour résultat, une réduction de 25 % des déchets, tous flux confondus. L'objectif est aujourd'hui de passer à 100 familles sur une durée de cinq mois. M. Baptiste BOUSSARD trouve que ce projet est un premier pas un peu léger dans le contexte actuel. Il pense en effet que la démarche zéro déchet (qu'il juge, techniquement, impossible d'atteindre) doit s'étendre à l'échelle d'un quartier ou d'une zone définie. La pollution ne se résume pas aux boîtes en plastique ; il s'agit également des sachets et bacs en plastique utilisés, des camions poubelle qui, souvent, marchent encore au gasoil. Il ironise sur le fait que la subvention proposée (17 600 €, soit 80 % du budget alloué par la Ville à ce projet) donne une idée de l'ambition de la Ville de Paris sur la lutte contre les déchets et le climat. Il invite toutefois à encourager ce qu'il présente comme un « premier pas », en votant pour.

Mme Catherine SALVADOR dit avoir du mal, en faisant ses courses, à acheter des *packagings* autres que du plastique : au rayon eaux, elle raconte ne trouver que des bouteilles en plastique, enveloppées dans des emballages plastiques avec des poignets en plastique. Pour Mme SALVADOR, c'est « le serpent qui se mord la queue », car elle affirme que si ce qu'elle achète est mis sous plastique, c'est parce que cela a été voté par l'Europe pour des raisons d'hygiène. Elle ne voit pas comment, demain, faire zéro déchet, même avec la meilleure des volontés. Selon elle, c'est bien beau de sensibiliser l'habitant, de lui demander de faire des économies, mais encore faut-il que les grands groupes industriels commencent à l'aider.

M. Baptiste BOUSSARD relève que la Ville de Paris, qui est un État dans l'État, peut avoir d'autres ambitions que de sensibiliser 100 familles. Il fait remarquer que le consommateur – duquel il extrait le mot « con » – a le pouvoir de la carte bancaire, de faire attention à ce qu'il fait. Toutefois, le rôle de la Ville est d'essayer d'accompagner ce changement de consommation. Or, d'après Baptiste BOUSSARD, le tri des déchets à Paris est relativement catastrophique. Il assure que le contrôle qui est censé être fait par les camions de ramassage des poubelles jaunes, est fait « une fois sur 500 ».

Mme Josy POSINE indique que si ce projet ne concerne que 100 familles, la politique en la matière est ambitieuse à bien d'autres égards. Au sujet des poubelles jaunes, elle fait remarquer que les déchets sont beaucoup mieux triés qu'auparavant : dans un souci de gain de temps, le tri est effectué sur place au dépôt. Pour l'avoir visité, elle trouve cela « extraordinaire ».

Mme Catherine SALVADOR souhaiterait déjà que les poubelles soient ramassées plus souvent. Par ailleurs, elle constate, en se promenant dans Paris, que les gens posent leurs déchets à côté de la poubelle et non à l'intérieur : elle suggère un travail d'éducation ou alors d'aligner les « contrevenants ».

Mme Michèle HAEGY signale que dans sa rue la poubelle jaune est systématiquement mise dans la benne verte.

Mme Michèle HAEGY ne comprend pas l'utilité d'avoir deux poubelles différentes.

Mme Josy POSINE répond que cela facilite le travail, quand les habitants et les « poubelleurs » font attention.

Mme Michèle HAEGY ne voit toutefois pas l'utilité d'avoir deux couleurs.

Mme Catherine SALVADOR précise que certains endroits dans Paris, par manque de place, n'acceptent pas plusieurs couleurs de poubelles. Elle signale, par exemple, que chez elle, les locaux sont trop petits – elle ne dispose que de la poubelle verte –, et que dans l'immeuble voisin où 18 sociétés sont domiciliées, il est impossible d'avoir deux ou trois poubelles par société.

M. Jean-François LEGARET propose de passer au vote.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de délibération.

Projet de délibération 2019 DVD 71 - 2-14 rue Duphot (1^{er}) - Convention d'occupation du domaine public routier pour la construction et l'exploitation d'une galerie souterraine avec la société CHANEL

M. Jean-François LEGARET précise qu'il s'agit là de la délibération que les élus ont préalablement accepté d'inscrire à l'ordre du jour supplémentaire. Il donne la parole à M. Baptiste BOUSSARD qui rapporte ce projet de délibération.

M. Baptiste BOUSSARD indique qu'il s'agit d'une convention entre la Ville et la société Chanel sur la création d'un tunnel entre deux bâtiments rue Duphot, appartenant à Chanel. Si le projet n'est pas très détaillé, l'état actuel de la convention prévoit que la Ville reçoive 850 000 € pour la création du tunnel et 30 000 € par an de redevance. Le contrat serait conclu pour une durée de 30 ans. Le projet doit être déposé auprès des services de la voirie pour étude. Il s'agit ici simplement d'autoriser la Maire de Paris à signer la convention. Cela doit permettre à Chanel de créer une zone de livraison interne dans un bâtiment et de faire circuler ses marchandises par un tunnel, libérant ainsi de l'espace pour les riverains et les autres commerçants.

Mme Catherine SALVADOR observe que Chanel a « envahi » le quartier près de la rue Duphot et de la rue Cambon. Elle rappelle que la dernière fois où un tunnel a été construit – celui du Ritz pour rejoindre le parking –, celui-ci s'est effondré avant même que le Ritz ne rouvre. Par ailleurs, elle dit avoir été informée de la présence, rue Duphot, d'odeurs de gaz émanant des sous-sols, à propos desquelles les pompiers

interviennent régulièrement. Elle estime qu'à force de creuser Paris, les tuyaux sont en train de lâcher dans tout Paris. Donc, elle attend de voir.

M. Baptiste BOUSSARD préfère s'abstenir sur cette délibération : en effet, il estime compliqué de voter « contre », dans la mesure où les arguments mis sur la table vont théoriquement dans le bon sens ; voter « pour » paraît également compliqué, étant donné que le projet complet n'est pas connu à ce jour.

M. Jean-François LEGARET plaisante en disant que chacun sait qu'il faut des siècles pour construire un tunnel sous le « Chanel ».

Le Conseil d'arrondissement se prononce sur ce projet de délibération à l'unanimité de 11 abstentions.

Candidature au Conseil de quartier Les Halles de Mme Marion LOISEL

Sur proposition de M. Jean-François LEGARET, le Conseil d'arrondissement valide la candidature de Mme Marion LOISEL au Conseil de quartier les Halles.

Vœu présenté par M. Baptiste BOUSSARD

M. Jean-François LEGARET indique avoir reçu deux vœux de la part de M. Baptiste BOUSSARD.

Ces vœux étant présentés séance tenante, M. Jean-François LEGARET demande aux élus s'ils acceptent de les déclarer recevables.

Le Conseil d'arrondissement accepte à l'unanimité de se saisir séance tenante d'un vœu présenté par M. Baptiste BOUSSARD.

M. Baptiste BOUSSARD indique que le premier vœu concerne le sens de circulation de la rue du Pont-Neuf. À l'image de Don Quichotte, il dit avoir la sensation de se battre contre des moulins à vent, depuis des mois. Il rappelle que l'inversion du petit tronçon de la rue du pont Neuf, entre la rue de Rivoli et les quais de Seine a été mise en place, du fait que la rue de la Monnaie a été mise en aire piétonne et offerte à LVMH (pour rehausser ses devantures). Les deux stations de bus ont, elles, été conservées, ce qui ne présente aucun inconvénient aux yeux de M. BOUSSARD. Pointant du doigt le fait que ce petit tronçon de la rue du Pont-Neuf a provoqué « l'effondrement moral » de la rue des Bourdonnais et des rues adjacentes, il réitère, auprès de tous les services de la Ville et de tous les élus de Paris, sa demande de rétablissement du sens de la circulation afin de pacifier le quartier et de rendre les rues aux riverains dans l'état qui était le leur auparavant, c'est-à-dire sans embouteillages, sans klaxons, sans pollution, sans agressivité de la part des automobilistes et des livreurs. Il décrit actuellement des riverains excédés : il dit avoir reçu de nombreuses plaintes, des pétitions ; M. le Maire est intervenu plusieurs fois, la police également. Pourtant, M. Baptiste BOUSSARD a l'impression que sa demande, qui selon lui n'est pas grand-chose, est devenue aujourd'hui dogmatique au sein de l'Hôtel de Ville, qui ne veut rien entendre, ni à ce sujet, ni au sujet du moratoire qu'il a demandé avec M. le Maire, sur les changements de sens de circulation. Il dit pourtant avoir fait valoir que l'arrondissement est une petite ville de 17 000 habitants qui a le plus de chantiers sur la France. Faisant un parallèle avec « Paris Respire » de Mme HIDALGO, il demande ainsi de laisser respirer les riverains.

M. Jean-François LEGARET remercie M. Baptiste BOUSSARD et demande si ce premier vœu appelle des commentaires ou questions.

Mme Catherine TRONCA demande si les points qui avaient recueilli un consensus dans le cadre du projet des Halles ont bien été repris en amont.

M. Baptiste BOUSSARD répond que les choses ont été modifiées entre-temps. Il objecte ainsi que la fermeture des voies sur berges, les pistes cyclables, l'ampleur du chantier de la Samaritaine et de celui de la poste du Louvre, le dernier chantier de la Samaritaine sont des sujets qui n'existaient pas à l'époque et n'ont donc pas été examinés. C'est la raison pour laquelle il demande aujourd'hui un retour à l'état antérieur et

d'attendre la fin des gros chantiers en cours dans l'arrondissement afin de construire, derrière, un véritable plan de circulation. Il déplore qu'aujourd'hui, une partie de rue soit mise en sens interdit, qu'une autre soit fermée et mise en zone piétonne, par des gens qui sont derrière un bureau et qui ne connaissent pas la réalité d'un quartier, sans que les services de la voirie soient consultés, et encore moins les élus dont l'avis n'est pas pris en compte.

Mme Catherine TRONCA croit pourtant savoir que la rue Saint-Honoré a été mise d'un côté en sens interdit avec l'accord de M. le Maire.

M. Jean-François LEGARET, sans nier ces propos, tient à apporter une précision : il dit avoir demandé et obtenu du Préfet de Police que cette inversion de sens d'une section de la rue Saint-Honoré soit faite à titre expérimental. M. LEGARET appuie sur le fait qu'il s'agit du premier cas de réversibilité, admise par la Préfecture de police dans un arrêté – réversibilité dont il a été ensuite question à de nombreuses reprises, y compris pour la fermeture à la circulation automobile de la voie Georges Pompidou. Il explique avoir proposé une expérimentation de trois mois, au terme desquels un vaste questionnaire a permis de maintenir cet arrêté. Refusant de s'abriter derrière des postures dogmatiques, il pense que tout peut s'envisager. Il estime ainsi que la mise en sens unique de la rue du Pont-Neuf (dans le sens Rivoli/quais) aurait très bien pu être testée à titre expérimental.

Au lieu de cela, M. LEGARET constate à l'usage que ce changement a littéralement rendu infernal le vécu au quotidien des habitants de la rue des Bourdonnais, qui vivaient déjà dans des conditions difficiles. N'acceptant pas que le dommage causé perdure *ad vitam aeternam*, il pense que le vœu déposé par Baptiste BOUSSARD est une bonne façon de réagir dans l'immédiat pour tenir compte des doléances des habitants de la rue des Bourdonnais, de la rue des Prêtres Saint-Germain l'Auxerrois, de la rue Saint-Germain l'Auxerrois et de l'ensemble des rues qui se poursuivent jusqu'à la place du Châtelet. Il indique avoir proposé, la semaine dernière lors du conseil d'école – la sécurité des cheminements des enfants de l'école et de la crèche de l'Arbre Sec, et de l'école Saint-Germain l'Auxerrois étant également en jeu – d'entamer à la fin de cette année une réflexion sur le plan de circulation de l'ensemble du secteur. En effet, selon M. LEGARET, un plan de circulation ne se décrète pas, mais doit faire l'objet d'une grande concertation publique à laquelle participent les habitants, les commerçants et les gestionnaires des services de publics. Il souhaite que ce plan de circulation soit réfléchi pour le périmètre qui englobe la quasi-totalité du quartier Saint-Germain l'Auxerrois, excepté le Louvre et les Tuileries qui y sont artificiellement rattachés, c'est-à-dire le périmètre qui va de la Mairie du 1^{er} arrondissement jusqu'au Châtelet, et de la Seine à la rue de Rivoli. Il identifie là une trame urbaine très resserrée et très complexe, avec des besoins de livraison importants. M. le Maire plaide pour que tout le monde soit écouté en vue de proposer des solutions d'arbitrage – il souhaite que les élus y prennent une part très active. Car dans la situation présente, il déplore que les décisions aient été prises sans consultation préalable des riverains, des services, des écoles et des commerçants.

Mme Catherine TRONCA relève aussi une incohérence : elle croit se souvenir que le sens de circulation de la rue Berger doit être modifié, donc les automobilistes arriveront rue du Pont-Neuf dans le sens inverse.

M. Baptiste BOUSSARD explique, pour bien connaître le secteur et l'avoir beaucoup étudié avec les services de la voirie, que l'inversion de la rue Berger a, de la même façon, été décidée à une époque où la piste cyclable n'était pas encore implantée et où la rue de Rivoli n'était pas réduite à une seule voie de circulation. Par rapport au projet envisagé par la Ville d'inverser le tronçon de la rue Berger et donc de la rue du Pont-Neuf (qui débouche sur la rue de Rivoli), M. BOUSSARD craint, du fait qu'il n'y aura plus qu'une seule sortie de la zone des Halles, que cela ne crée des bouchons – exactement comme dans la rue des Bourdonnais – dans un quartier où en temps normal il n'y en a pas – sauf actuellement, à cause des fermetures occasionnées par la fan zone. Il raconte que jusqu'à présent tout se passait bien pour les livreurs, les taxis, les riverains souhaitant déménager, etc. Aujourd'hui, tel n'est plus le cas. S'il demande un moratoire et à ce que les choses ne bougent pas, c'est parce qu'il considère que l'articulation proposée n'est pas la bonne. Il s'agit également de revoir l'ensemble [du plan de circulation], et non rue par rue, selon un plan « à la sauvette ».

Mme Catherine TRONCA propose à ce moment-là de remonter dix ans en arrière. Elle connaît également le secteur pour y habiter depuis 40 ans. Elle rappelle que M. le Maire était présent. Pour elle, ce n'est pas une surprise.

M. Jean-François LEGARET assure que les élus n'ont pas été consultés sur la rue du Pont-Neuf.

M. Emmanuel CALDAGUES partage ce qui a été dit précédemment par ses collègues. Ne comprenant pas l'attitude défensive de Mme TRONCA, il lui fait remarquer que chacun a le droit de se tromper : quand bien même toutes les précautions auraient été prises, face à une situation aussi chaotique qu'à la rue des Bourdonnais, il convient de prendre du recul et de réfléchir, lui fait-il observer.

Mme Catherine TRONCA rétorque à son interlocuteur qu'il n'a pas bien compris : elle affirme ne pas être opposée à ce qu'il dit ; elle trouve également cela inacceptable. Elle est d'accord : chacun a le droit de se tromper – elle admet qu'elle peut changer d'avis – mais elle pointe du doigt le fait que cela remet en cause plein de choses. Si la rue Berger... Si le sens de circulation de la rue de l'Arbre Sec... cela n'a pas été adopté avec enthousiasme. Comme quand il s'est agi de changer le sens de la circulation de la rue de Richelieu. Elle concède qu'il y a des choses à revoir et à vérifier à l'usage.

Mme Catherine MATHON, à propos de ce problème, fait état du fait qu'une réunion du Conseil de quartier Saint-Germain l'Auxerrois s'est tenue la semaine précédente, lors de laquelle les riverains ont décrit les nuisances qu'ils subissent, et qui rendent leur vie infernale. Elle indique que certains d'entre eux ont créé une association pour essayer de se faire entendre et qu'elle a rarement vu des personnes aussi désespérées.

M. Jean-François LEGARET, ne se contentant pas de "hurler avec les loups", s'engage à organiser ici même, une réflexion et une concertation sur le plan de circulation en vue de contribuer à une recherche de solutions.

Il met aux voix ce vœu.

Le Conseil d'arrondissement adopte le Vœu présenté par M. Baptiste BOUSSARD, par lequel le Conseil du 1^{er} arrondissement émet le vœu que la Maire de Paris prenne par arrêté la décision de restaurer le sens de la circulation de la rue du Pont-Neuf, dans le sens sud/nord, entre le quai de la Mégisserie et la rue de Rivoli, par 9 voix pour (M. Jean-François LEGARET, M. Emmanuel CALDAGUES, Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Baptiste BOUSSARD, Mme Josy POSINE, Mme Catherine SALVADOR, Mme Michèle HAEGY) et 2 voix contre (Mme Catherine TRONCA, Mme Françoise FILOCHE).

Vœu présenté par M. Baptiste BOUSSARD

M. Baptiste BOUSSARD indique que ce Vœu concerne, au sein du site des Halles, un jardin destiné aux familles, aux riverains et aux promeneurs. Il expose que ce jardin est « squatté », depuis un an et la fin du chantier des Halles, par toute sorte de manifestations, pour la plupart à but commercial, très peu à but culturel, qui sont sources de nuisances et de pollution sonores. Il explique que le Conseil d'arrondissement, qui s'était déjà penché sur la question en 2017, avait émis un vœu sur les manifestations organisées par Unibail et la Ville sous la Canopée, qui est un lieu de résonance, pour demander que ces sites qui sont des lieux publics, soient sanctuarisés en tant qu'espaces de vie commune, où le respect de l'autre prime. Il fait allusion à la fan zone actuellement, mais il évoque aussi le fait que la Ville de Paris et Unibail propose des activités permanentes sous la Canopée, au niveau de la fontaine des Innocents ou du jardin Nelson Mandela.

La Mairie du 1^{er} est sollicitée au minimum quatre à cinq fois par mois pour des manifestations qui n'ont aucun caractère pacifique et qui sont surtout, selon les termes de M. BOUSSARD, un squat de l'espace public. Il se demande où est la liberté quand un jardin d'enfants est fermé aux enfants pour un match de foot. Il se demande de quel droit ces personnes ferment un espace public pendant un mois, sans ne rien demander à personne et en créant des troubles – il met à disposition ses échanges avec le responsable de ce site qui témoignent d'un non-respect. Il réclame que le droit soit respecté, que ce soit par la Maire de Paris ou la Préfecture.

En réponse à Mme FILOCHE qui l'a interrompu hors micro, il propose, partant du principe que Mme HIDALGO et le Préfet ne respectent pas la loi, de venir installer sur son palier une buvette et une

sonorisation et d'en constater les effets. Il indique que cela se passe sous les fenêtres de tous les riverains de la rue Berger.

M. Jean-François LEGARET rappelle que les interpellations directes sont formellement proscrites par le règlement. Il invite M. Baptiste BOUSSARD à terminer sa présentation.

M. Baptiste BOUSSARD précise qu'il s'agit de demander, à travers ce Vœu, que le jardin Nelson Mandela soit sacralisé comme un lieu de repos, que la Ville de Paris renonce à multiplier les animations sonores intempestives pour les riverains et commerçants et que la Maire de Paris et le Préfet de police prennent chacun en considération leurs pouvoirs respectifs et les mesures imposées par les textes pour restaurer la tranquillité des riverains sur le quartier des Halles.

Mme Martine FIGUEROA indique avoir soumis, lors du Comité de pilotage sur le Village du football féminin auquel elle a participé avec M. Baptiste BOUSSARD, trois ou quatre demandes, notamment celle - exprimée par les parents - de laisser ouverts les espaces pour les enfants aux mêmes horaires. Elle affirme avoir plaidé pour que les deux espaces pour enfants soient ouverts, mais aussi pour que des associations sportives du 1^{er}, notamment le CFFP, y soient présentes, ainsi qu'une association d'insertion menant des actions de récupération (plastiques, cigarettes). Elle dit avoir été menée en bateau jusqu'à trois jours avant l'ouverture. Elle affirme avoir sollicité Jean-François MARTINS qui lui a répondu – écrit à l'appui – que seul l'espace des tout-petits serait ouvert, faute de moyens pour mettre en place des agents de sécurité ailleurs. Il l'invite également à expliquer aux habitants du 1^{er} qu'il s'agit de la faute de la « vilaine Maire de Paris ». Par ailleurs, elle pointe le fait que les commerçants qui souhaitaient s'y implanter, n'ont pas été aidés et n'ont pas pu obtenir eau et électricité. Elle indique enfin avoir pris une vidéo aux alentours de 23h30 montrant un mégaphone géant hurler « ça va bientôt fermer » dans toutes les langues pendant une vingtaine de minutes. Des habitants excédés lui envoient des *e-mails* jour et nuit.

M. Baptiste BOUSSARD précise que cela concerne, au-delà de la fan zone, l'ensemble des manifestations implantées sur l'espace public. Il dénonce l'attitude de cow-boy de la Maire de Paris, le fait que tous les jours, des haut-parleurs diffusent de la musique, dès midi jusqu'à 23h30 au minimum, dans le cadre de manifestations qui font la part belle à Coca-Cola, Qatar Airways, etc. Il explique recevoir des familles qui se plaignent de ne pas pouvoir endormir leurs enfants. Mais les organisateurs auxquels il demande de baisser le son lui rétorquent qu'ils respectent la norme. M. BOUSSARD objecte qu'en matière de nuisance sonores, la norme n'existe pas et que seul le ressenti importe. Face à des personnes qu'il juge incompétentes, il estime son vœu justifié, afin que le Parisien *lambda* soit respecté.

Mme Catherine TRONCA s'enquiert du nombre de manifestations « non pacifiques », telles que décrites par M. BOUSSARD. Car de son côté, elle n'en identifie pas de cette nature.

M. Baptiste BOUSSARD répond que la Mairie d'arrondissement refuse des demandes de manifestations en permanence. Il pointe le fait qu'après 7 ans de chantier, cet espace public, à peine livré aux riverains – et où deux jardins d'enfants ont été supprimés sur les quatre d'origine –, est squatté en permanence.

Mme Josy POSINE confirme les propos de M. Baptiste BOUSSARD : fenêtres double vitrage fermées, elle dit entendre tous les résultats et savoir quand la France gagne ou quand elle perd. Mais, au-delà des nuisances actuelles, il y a également celles dont a fait mention M. BOUSSARD.

Mme Catherine TRONCA, si elle admet qu'il est insupportable de ne pas pouvoir se reposer, pense que c'est le problème de ceux qui habitent le 1^{er} arrondissement : elle évoque le malaise des habitants rue Perrault avec le chantier de la Samaritaine, ou les bruits insupportables qu'elle entend très tôt de la Bourse de commerce.

M. Jean-François LEGARET note que jusqu'à présent, les Coupes du monde ou grands événements de cette nature étaient retransmis sur écran géant dans un endroit bien connu des Parisiens : la place de l'Hôtel de Ville. En tant qu'ancien adjoint au Maire de Paris, il se souvient avoir vécu la Coupe du monde 1998 depuis ses bureaux qui donnaient sur la place : s'il était gêné par le bruit des matchs, il reconnaît aussi qu'en dehors de périodes de match, la place était libérée et que le bruit cessait. En l'occurrence, il ne comprend pas qu'un jardin soit privatisé pendant un mois alors qu'il ne s'y passe rien, à part des animations

d'une nature commerciale évidente. Il cite l'expérience de la fan zone sur le Champ de Mars pour dire que les jardins sortent, en général, en assez mauvais état de ce genre d'opération. Ce lieu, entouré d'habitations de toutes parts, lui paraît très mal choisi ; les activités (playground, espace de jeux pour les enfants) sont empêchées en pleine période de printemps et d'été. M. Jean-François LEGARET explique que ce choix a été fait sans la moindre concertation avec la Mairie du 1^{er}. Il considère comme une grossièreté et comme non respectueux des règles de comportement républicain, le fait que M. MARTINS ait tenu une conférence de presse sur site sans qu'il en soit averti. S'il considère que cet événement devait naturellement être accompagné (pour permettre à tous les Parisiens d'y participer), il ne comprend pas pourquoi cette décision a été prise, alors que le lieu ne s'y destine pas. Il se dit donc d'accord avec les conclusions de ce vœu.

Le Conseil d'arrondissement adopte le Vœu présenté par M. Baptiste BOUSSARD, par lequel le Conseil du 1^{er} arrondissement émet le vœu que le Jardin des Halles / Jardin Nelson Mandela soit « sacralisé » comme un lieu de repos et que la Ville de Paris renonce à multiplier les animations sonores intempestives pour les riverains ; et que la Maire de Paris et le Préfet de police prennent chacun, en considération de leurs pouvoirs respectifs, les mesures imposées par les textes, pour restaurer la tranquillité des riverains des Halles, par 9 voix pour (M. Jean-François LEGARET, M. Emmanuel CALDAGUES, Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Baptiste BOUSSARD, Mme Josy POSINE, Mme Catherine SALVADOR, Mme Michèle HAEGY), 1 voix contre (Mme Françoise FILOCHE) et 1 abstention (Mme Catherine TRONCA).

M. Jean-François LEGARET, après avoir constaté que l'ordre du jour était épuisé, indique que Mme Josy POSINE a une annonce à faire.

Mme Josy POSINE fait savoir que dans le cadre de son portefeuille de correspondant défense, elle s'est vue décerner, le jeudi 20 juin, la médaille de bronze des services militaires volontaires.

M. Jean-François LEGARET adresse ses félicitations à Mme Josy POSINE.

Mme Françoise FILOCHE indique que les journées portes ouvertes d'Arts en 1^{er}, qui ont eu lieu le week-end précédent, se sont bien déroulées, et que les artistes, qui ont accueilli une nouvelle participante cette année, étaient très contents.

M. Jean-François LEGARET remercie Mme Françoise FILOCHE d'en avoir fait la mention.

* * * * *

La séance est levée à 20h25

* * * * *

Questions de la salle

M. Jean-François LEGARET demande s'il y a des questions de la salle.

En l'absence de questions, il remercie les Elus et le public de leur présence

Jean-François LEGARET

Maire du 1^{er} arrondissement